

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre 2017, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MMES BEZOS, BIRE, DIAZ, CORBON, GODEAS, GUEDES, HUMEAU, SIMON-LABRIC, MM DA PONTE, FEUILLERAT, MAUVEZIN

**Etaient absents, ayant donné procuration** : Mmes ATTELAN, FARRUGIA, MAURIN, M. NAVARRO

**Etaient absents excusés** : M. PÉRÉ, Mme CHAVE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/032

#### **Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'Entreprise OXIAN**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que, dans le cadre de sa démarche « Smart City », Toulouse Métropole accompagne le développement du projet de l'entreprise OXIAN, en déployant le « E-Vélo Bien Etre », qui a pour vocation d'inciter les personnes âgées à reprendre ou à poursuivre une activité sportive, ludique et de groupe.

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes fragilisées, et notamment dans son programme d'actions « Bien vieillir à L'Union », la Ville de L'Union a choisi de favoriser le développement du Sport Santé.

Dans la continuité des actions précédemment mises en œuvre en faveur du maintien à domicile et des expériences menées pour favoriser le développement des technologies innovantes en ce domaine, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de se positionner sur cette action en tant que territoire d'expérimentation, d'approuver cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

#### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

A l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'entreprise OXIAN et d'autoriser la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.



Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle GODEAS

21 DEC. 2017  
21 DEC. 2017

- Transmis le  
- Affiché le